

Diepp'Infos

NOVEMBRE 2020 - NUMÉRO 28

EDITO

Voici maintenant 5 mois que le Conseil Municipal a été installé, que le maire et les adjoints ont été élus, et début septembre, les commissions communales ont été formées. Plusieurs réunions de conseil se sont déjà tenues, notamment pour expliquer aux nouveaux élus les principes de fonctionnement de la commune et présenter le budget et la manière dont il s'établit. Par ailleurs quelques investissements et travaux à réaliser sur cette fin d'année (voir rubrique dédiée) ont été programmés.

Au niveau intercommunal, l'assemblée communautaire a été installée le 15 juillet, séance au cours de laquelle fut réélu son président, Philippe GERARDY, ainsi que 8 vice-présidents dont le maire de Dieppe qui a été élu vice-président en charge de la communication, du marketing territorial et des ressources humaines. Tout le monde s'est rapidement mis au travail.

Ce mandat débute dans un contexte assez particulier, où des mots comme « gestes barrière, distanciation sociale, gel

hydroalcoolique » font désormais partie de notre quotidien. Dans 54 départements, un couvre-feu qui n'est pas sans rappeler les heures sombres du pays s'est installé, et les restrictions se sont multipliées de semaine en semaine, même dans la Meuse, qui n'est pourtant pas classé comme secteur de circulation active du virus, pour le moment...

Face à la forte dégradation de la situation sanitaire, le Président de la République a annoncé une nouvelle période de confinement du 30 octobre jusqu'au 1^{er} décembre, renouvelable, avec maintien de l'activité économique, des écoles (sauf enseignement supérieur), des services publics, mais fermeture des commerces dits « non essentiels ». Les déplacements doivent à nouveau être justifiés par des attestations (voir page 4).

Restez prudent, conservez les bonnes pratiques, et surtout prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire,
Jean-Christophe PATON

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 03.07.2020

(9 votants + 1 pouvoir)

- **Représentants de la commune dans les organismes extérieurs (annule et remplace le délibération 2020-24) :**
 - sont désignés à la Communauté de Communes du Pays d'Étain, J-Christophe PATON, en tant que délégué titulaire, et Louissette JECKEL comme suppléante.
 - sont élus délégués titulaires (pas de suppléants) au syndicat des eaux Dieppe Damloup, chacun avec 10 voix, Alain MACEL, Léa MARTIN, Coralie LEGRAND, et Thierry GERAUX
 - sont élus délégués au syndicat d'électrification du Nord Meusien, chacun avec 10 voix, J-Christophe PATON et Alain MACEL comme titulaires, Patrick TOUSSAINT et Marc AGAUGUE comme suppléants.
- **Commissions municipales et comité consultatif :** suite aux municipales 2020, le conseil a formé les commissions (que des élus) et comités consultatifs (élus et habitants)
 - **Commission d'appel d'offres :** obligatoire, elle est chargée d'examiner les candidatures et les offres, et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés. Elle est composée, du Maire, de plein droit, et par 10 voix chacun, de Louissette JECKEL, Marc AGAUGUE, et Patrick TOUSSAINT, membres titulaires, et d'Alain MACEL, Léa MARTIN, et Pierre MUTELET, membres suppléants.
 - **Commission travaux et aménagements :** elle est chargée de proposer et chiffrer des travaux et investissements sur

les bâtiments ou l'espace public, de suggérer et chiffrer des aménagements, de veiller au bon entretien du patrimoine communal et des différents espaces communaux, de réfléchir à la programmation urbanistique.

Elle est composée à l'unanimité de J-Christophe PATON, Louissette JECKEL, Alain MACEL, Marc AGAUGUE, Coralie LEGRAND, Léa MARTIN, Pierre MUTELET, Jean-Michel PREVOT.

- **Commission Environnement cadre de vie et fêtes :** elle est chargée de proposer des actions liées à la mise en valeur du cadre de vie de la commune (aménagement paysager, embellissement, fleurissement, gestion qualitative des espaces y compris l'étang), de proposer des actions en matière environnementale (économie d'énergie, développement durable, ...), de travailler à l'animation du village en partenariat avec les associations locales. Elle est composée à l'unanimité de J-Christophe PATON, Louissette JECKEL, Alain MACEL, Léa MARTIN, Patrick TOUSSAINT, J-Michel PREVOT
- **Comité consultatif Forêt communale :** il est chargé de veiller à une gestion optimale de la forêt et de la ressource qui en découle (vente de bois, affouages), ainsi que de toute mesure la concernant. Elle est composée à l'unanimité de J-Christophe PATON, James VEBER, J-Michel PREVOT, Patrick TOUSSAINT, et Michel WILLEMEN. Messieurs VEBER, TOUSSAINT et WILLEMEN sont garants pour les affouages.

Proposition de membres pour la CCID : Le code général des impôts institue une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune, formée à chaque



renouvellement général des Conseils municipaux, et qui comprend 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué qui la préside, et 6 commissaires (+ 6 suppléants).

Les commissaires et les suppléants sont désignés par le directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables communaux, dressée en nombre double par le conseil municipal, en veillant à ce que les personnes proposées représentent les contribuables à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. La Loi de Finances 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.

Le Conseil a donc proposé une liste de contribuables au directeur départemental des Finances Publiques.

- **Amortissement de frais d'étude - Concept Voirie** : Les règles de comptabilité publique prévoient l'amortissement obligatoire des frais d'étude dès lors qu'ils ne sont pas suivis de travaux. La commune a réalisé fin 2017 une étude relative à la mise en conformité de l'étang communal pour un montant de 1998 € qui n'a pas été suivie de travaux, aussi il convient d'amortir ces frais.
Le conseil a décidé à l'unanimité l'amortissement de ces frais sur une seule année, en ouvrant les crédits nécessaires par prélèvement sur le suréquilibrage voté au budget.

Réunion du 25.09.2020

(10 votants)

- **Modification n°2 du règlement des affouages** : Suite à la commission des bois du 17.09.2020, le Maire propose au Conseil d'amender le règlement des affouages datant de 2014 et modifié une première fois en 2017.
Dans le chapitre relatif aux conditions d'octroi, sera ajoutée la mention suivante : « Tout affouagiste n'ayant pas sorti son bois de l'année N au 15.09.N+1, ne pourra pas être bénéficiaire d'un nouveau lot avant l'année N+2 (sauf cas de force majeure et autorisation du Maire) ».
Dans le chapitre relatif aux conditions d'exploitation, §3. Vidange des bois, sera ajoutée la mention suivante : « La vidange des bois ne peut intervenir que sur la période allant du 30 avril au 15 septembre. »
Enfin le chapitre relatif à la commission Forêt communale est mis à jour suite à la modification des membres de cette commission après le dernier renouvellement du conseil municipal. Les noms des garants sont également mis à jour. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette modification.
- **Affouages 2020-2021** : Pour satisfaire les besoins de chauffage des habitants de la commune, le Conseil a décidé à l'unanimité, la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant de la parcelle 3, avec un prix de vente du stère de bois d'affouages maintenu à 5 euros, et application du règlement mis à jour (le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 15.09.2021, sauf cas de force majeure et avec autorisation du maire).

- **Désignation d'un délégué AGEDI** : A la suite du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de désigner un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat. Le Conseil désigne J-Christophe PATON, à l'unanimité.

- **Investissements 2020** : L'année 2020 était l'année du renouvellement des conseils municipaux. La précédente municipalité avait fait le choix de voter le 06.03.2020 un budget primitif ne comportant pas de prévisions en matière d'investissements, préférant laisser la possibilité à la nouvelle équipe municipale de faire ses propres choix et de réviser en conséquence le budget 2020.

Monsieur le Maire présente au Conseil ses propositions d'investissements à réaliser sur l'année 2020 pour un montant prévisionnel de 45 500 €, ce qui est validé à l'unanimité par le Conseil (sauf pour la plateforme : 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention).
=> Voir le détail dans la rubrique travaux ci-contre

- **Décisions modificatives** : Afin de permettre la réalisation des travaux et achats autorisés par la délibération précédente, le Conseil Municipal a procédé à l'unanimité aux décisions modificatives nécessaires, avec prélèvement sur le suréquilibrage voté au budget 2020.
- **Subvention d'urgence pour le Liban** : Le 04.08.2020, des explosions de grande ampleur ont frappé Beyrouth et bouleversé le Liban tout entier, provoquant des dégâts considérables et de nombreuses victimes. Compte tenu des liens historiques particuliers entre la France et le Liban, le Maire a proposé au Conseil de verser une subvention de 300 € aux Pompiers Humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF), ce qui fut validé à l'unanimité.
- **Subventions aux associations et organismes 2020 (annule et remplace la délibération du 06.03.2020)** : Lors du vote du budget primitif 2020, le conseil avait validé le versement de différentes subventions aux associations et organismes divers, notamment liées à l'organisation de manifestations ou de projets dans le courant de l'année.
Compte tenu de la crise sanitaire que traverse le pays, l'ensemble des projets et manifestations programmés a été annulé, et par conséquent les dépenses correspondantes n'ont pas été engagées. Le Maire a donc proposé de modifier les subventions 2020 comme suit, ce qui a été validé à l'unanimité par le Conseil :
 - Comité des Fêtes « La Dieppoise » = 150.00 €
 - « Entre Nous – Le Colporteur » = 150.00 €
 - « Jouer Bouger » = 150.00 €
 - Ecole Jean de la Fontaine – Eix (projet Forêt) = 0.00 € (*)
 - Sur les pas d'André Maginot = 0.00 €
 (*) La subvention de 200€ validée pour le projet Forêt de l'école Jean de la Fontaine à Eix sera à nouveau proposée au Conseil en 2021 si l'école reporte ce projet l'an prochain.

A NOTER

Le confinement annoncé le 28 octobre amène la municipalité à prendre les décisions suivantes :

- ☞ **La cérémonie du 11 novembre** : cette commémoration n'est pas soumise à la jauge nationale de 6 personnes, mais la circulaire préfectorale reçue le 30 octobre nous invite à la limiter à 10 participants, sans public, et en interdisant le traditionnel vin d'honneur en mairie. Dans ces conditions, il a été décidé d'annuler la cérémonie mais une gerbe sera déposée par le Maire et les seuls adjoints après lecture du texte commémoratif.
- ☞ **L'arbre de Noël** : même si le confinement est pour le moment prévu jusqu'au 1^{er} décembre, le renouvellement n'est pas exclu, et par ailleurs l'organisation de manifestations en salle est toujours impossible. L'arbre de Noël, moment festif pour les enfants, n'aura donc pas lieu et les colis apportés par le Père Noël seront distribués ultérieurement, accompagnés de friandises.
- ☞ **Les vœux du Maire** se déroulent dans les premières semaines de janvier. A ce jour, il est impossible de prédire si nous serons sortis du confinement et si les manifestations de ce genre pourront reprendre. Par mesure de prudence, la cérémonie des vœux à Dieppe n'aura pas lieu.

LES FINANCES COMMUNALES



Grâce à des investissements réalisés par de précédentes municipalités, la commune a pu diversifier et sécuriser ses ressources afin d'être moins dépendante des dotations de l'Etat.

Nous disposons en effet de 3 logements, le presbytère, le logement de la mairie et l'alambic, qui assurent 24 700 € de recettes par an. Additionnées aux 9 100 € de produits domaniaux (coupes de bois, affouages, ...), cela représente près de 34 000 € de recettes liées au patrimoine communal, soit environ 31% de nos recettes de fonctionnement en 2020.

Les 2 autres sources de revenus pour la commune sont :

- la fiscalité, dont les taux sont inchangés depuis 1999, représente un prévisionnel de 38 000 € en 2020 soit un peu plus de 34 % de nos recettes
- les dotations et participations de l'Etat, régulièrement revues à la baisse, représentent 38 600 € soit environ 35% de nos recettes.

Du côté des dépenses, le poste principal concerne les charges générales pour 35 950 € (électricité, chauffage, réparations et entretiens divers, taxe foncière, frais de fêtes et cérémonies...). On trouvera ensuite :

- les dépenses de personnel pour 27 000 € (secrétaire de mairie, agent technique pour les espaces verts, interventions de la Codecom, ménage),
- les indemnités des élus pour 15 000 €,
- le financement du SDIS (pompiers) et le prélèvement solidaire sur la fiscalité pour 14 400 €,
- les frais financiers liés à l'emprunt pour 2 940 €,
- les subventions aux associations pour 1 350 €.

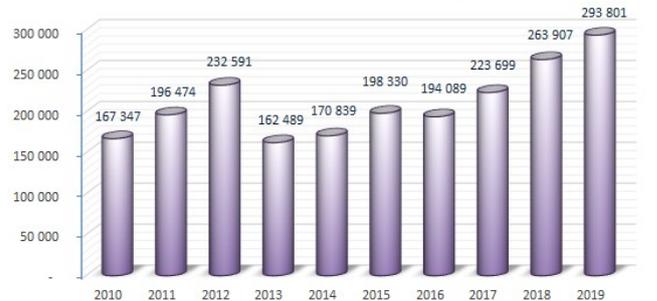
Sans endettement jusque 2019, la commune a souscrit un prêt de 91 500 € remboursable sur 15 ans à un taux très intéressant de 1.33% pour financer les travaux de requalification de la commune représentant un coût total avec avenant de 651 900 € TTC.

Ces travaux d'ampleur ont bénéficié d'un cofinancement de 285 525 € de l'Etat, de la Région et du Département, soit 61.67% du prévisionnel (53% du réalisé avec les travaux supplémentaires) et nous attendons à ce jour le versement de ces subventions.

La TVA payée sur ces travaux ne nous sera reversée par l'Etat qu'en 2021, mais pas en totalité. Cela représentera cependant près de 107 000 €.

Le solde de cette opération est financé par les excédents cumulés depuis de nombreuses années grâce à une bonne gestion des équipes successives.

Excédent de fonctionnement corrigé (hors don)



QUELS TRAVAUX POUR 2020/2021 ?

LA VOIRIE

Chaque année, la Communauté de Communes du Pays d'Etain recense les travaux de voirie à réaliser sur son territoire puisque c'est elle qui détient la compétence en la matière.

NB : A Dieppe, la compétence de la Codecom ne s'exerce pas sur la rue Mazel qui est une route départementale.

A l'issue de ce recensement, un chiffrage est réalisé par le maître d'œuvre de la Codecom, puis, en fonction des contraintes budgétaires intercommunales, un arbitrage est opéré en commission afin de prioriser l'intervention sur les voies les plus abîmées et/ou très circulées.

Début 2020, le Maire a demandé que 2 voies communales en mauvais état (voire très mauvais état) puissent être refaites par la Codecom : l'allée du cimetière et la rue dite « derrière l'Eglise ». Si la première est connue de tous, il est sans doute utile de préciser que la seconde est celle qui part de la place de la Mairie, en remontant vers le chemin de remembrement et qui se dirige ensuite vers la route de Maucourt. Ces 2 voies n'ont pas été refaites depuis plusieurs dizaines d'années.

Finalement, pour 2020, seule l'allée du cimetière a été retenue par la commission voirie, pour un coût de 4 572 € TTC sur un marché global attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 174 000 € TTC (auquel il faut ajouter 76700 € TTC de travaux payés directement par certaines communes).

Les travaux ont été faits en septembre.

Nous devrions normalement bénéficier de la réfection de la rue « derrière l'église » en 2021.

LES TRAVAUX COMMUNAUX PREVUS LE 25.09.2020

- Nettoyage / démoussage et traitement des façades et toitures de l'église, du mur d'entrée du cimetière et du monument aux morts, pour une enveloppe prévisionnelle maximale de 20 000 € TTC.

- Abattage des thuyas de part et d'autre de l'église, et interventions sur divers arbres dans le village pour une enveloppe prévisionnelle maximale de 7 000 € TTC.

- Acquisition de matériel pour l'entretien de la voirie et des espaces verts (tondeuse autotractée, souffleur thermique, balayeuse thermique de trottoirs et caniveaux avec option lame à neige) pour une enveloppe prévisionnelle maximale de 6 600 € TTC.

- Modification de l'installation de chauffage dans la salle d'archives pour une enveloppe prévisionnelle maximale de 3 200 € TTC.

- Modifications sur les travaux 2019 d'aménagement et de requalification de la traverse de village (évacuations pluviales face au 75 rue Mazel et passage caméra sous chaussée, réalisation de l'entrée de maison au 33 rue Mazel) pour une enveloppe prévisionnelle maximale de 2 500 € TTC.

- Création d'une plateforme de 185m² de stationnement poids lourd, au niveau du carrefour RD112 / RD114 (route Morgemoulin) pour une enveloppe prévisionnelle maximale de 5 000 € TTC.

- Acquisition de nouvelles illuminations de Noël pour une enveloppe prévisionnelle maximale de 1 200 € TTC.

SIAEP DIEPPE-DAMLOUP



La loi NOTRé votée le 7 août 2015, impose que chaque Conseil Municipal doit choisir ses délégués qui siègeront au sein des syndicats et EPCI, uniquement parmi ses membres. Avant cette loi, chaque habitant des deux communes pouvait se porter candidat pour siéger au sein du SIAEP de DIEPPE – DAMLOUP, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Suite aux élections municipales, ont été élus :

- pour représenter DIEPPE : Léa MARTIN, Coralie LEGRAND, Thierry GERAUX et Alain MACEL.
- pour représenter DAMLOUP : Jean Paul COLIN, Dominique MANGEOT, Jérôme HENRION et Carlo FURINA.

Lors de la première réunion du SIAEP, Alain MACEL a été élu Président, Carlo FURINA, Vice-Président et Jérôme HENRION, secrétaire.

Les travaux réalisés en 2020 se sont réduits au lavage des deux réservoirs et à quelques réparations dont l'une dans la plaine de Damloup sur la conduite principale qui était percée par la rouille et une autre au réservoir de Dieppe, sur le tuyau du trop-plein en grès qui était cassé et occasionnait un dysfonctionnement important sur le réseau.

Après les lourds travaux effectués sur les deux collectivités ces dernières années, il était nécessaire de remonter un tant soit peu notre trésorerie.

INFOS PRATIQUES

QUELQUES RAPPELS

- Le **chemin de la Haie Robert** (reliant la rue du Sansonnet à la RD112 vers Verdun) est **interdit à la circulation, sauf pour les riverains**. Pourtant, de nombreux véhicules empruntent et parfois à vive allure, ce chemin qui n'est pas goudronné et qui se dégrade très vite, surtout en saison humide. Merci de respecter cette interdiction.
- **Espaces verts** : Avec l'arrivée de l'hiver, les terrains aménagés en espaces verts deviennent mous et des ornières se forment très vite. Afin d'éviter de fortes dégradations qu'il faudra nécessairement réparer au printemps, merci de ne pas circuler ou stationner sur les espaces verts, notamment au Paquis.
- **Sens de circulation** : La rue du Château (allant de la rue Mazel vers la rue du Paquis) est à sens unique, ce qui est rappelé par un panneau « sens interdit » au niveau du pont. Pourtant des véhicules remontent fréquemment cette rue. Merci de respecter le sens de circulation.
- **Contrôle de vitesse** : A la suite de réclamations de riverains de la rue Mazel, le Maire a demandé à la Gendarmerie de multiplier les contrôles de vitesse dans le village.
- **Le service de collecte des ordures ménagères fonctionne normalement, ainsi que la déchetterie** à Etain (sans rendez-vous). N'oubliez pas votre attestation de déplacement, en cochant la rubrique « se rendre à un service public ».

A titre personnel et au nom des membres du SIAEP (anciens et nouveaux) je voudrais rendre hommage à Jean Claude DIDRY qui depuis de longues décennies (plus de 40 ans), s'est donné sans compter pour que chaque matin lorsqu'un abonné ouvrait son robinet, l'eau coule.

Tout au long de ces années, que ce soit le jour ou la nuit, il n'a cessé d'œuvrer BENEVOLEMENT même quand il avait sa ferme à gérer avec son épouse Francine. Toujours présent sur les chantiers par beau temps ou par la pluie à surveiller le travail des entreprises, à arpenter les labours et cultures à la recherche de fuites, à monter aux réservoirs à 23 h pour couper l'eau et y remonter vers 6 h du matin pour la rouvrir afin que chacun puisse jouir de l'eau à son réveil, et la liste est longue. Je n'ose même pas calculer le nombre de kilomètres parcourus en voiture et le nombre d'heures passées pour le syndicat tant ce serait énorme.

MERCI Jean Claude, pour ton dévouement, ta disponibilité, ton partage des connaissances du réseau, pour toutes ces années passées pour le bien-être de tous.

Alain MACEL
Président du SIAEP



DIEPPE SUR FACEBOOK

Depuis l'installation de la nouvelle municipalité, fin mai, la commune de Dieppe a enrichi sa communication avec une page Facebook afin de vous apporter des informations rapides, agrémentées de liens, photos, documents à télécharger, ... et qui vous permet également de réagir.

Cette page s'ajoute ainsi à nos outils de communication mis en place depuis 2009 : le site internet, le Diepp'infos, et les alertes SMS.

N'hésitez donc pas à « liker » la page afin de recevoir une notification à chaque nouvelle publication.



<https://www.facebook.com/dieppe55400/>

COVID 19 - LES ATTESTATIONS

Pour tous vos déplacements, n'oubliez pas de vous munir d'une attestation dérogatoire.

A télécharger ici =>

Positionnez l'appareil photo de votre smartphone sur ce QR-code ou utilisez une appli dédiée être renvoyé sur <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>



COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel
55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT
☎ 03 29 88 31 93
✉ mairie@dieppe-sous-douaumont.fr
🌐 www.dieppe-sous-douaumont.fr
📘 <https://www.facebook.com/dieppe55400/>

Horaires d'ouverture au public :
Mercredi de 15h30 à 18h00 et samedi de 10h00 à 12h00



I.P.N.S.

CONTACTER LE MAIRE ET LES ADJOINTS :

- **J.Christophe PATON**
par téléphone au 06.46.14.11.39
par mail : jc.paton@dieppe-sous-douaumont.fr
- **Louissette JECKEL**
par téléphone au 03.29.83.50.92
par mail : l.jeckel@dieppe-sous-douaumont.fr
- **Alain MACEL**
par téléphone au 06.88.30.76.81
par mail : a.macel@dieppe-sous-douaumont.fr